Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 54 (1966)

Heft: 60

Artikel: Genève

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271311

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 19.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CANTONS ROMANDS DANS LES

VAUD

Les élections

Les installations des nouvelles autorités Les installations des nouvelles autorités vaudoises se sont terminées avec l'année 1965. Notre journal a annoncé la nommination de trois conseillères municipales. Il n'y a pas de présidente de conseil communal, cette année; il y a une ou deux vice-présidentes, quelques secrétaires, pas mal de scrutatrices, sans parler des membres de commissions permanentes, de membres des commissions de restion.

La palme revient sans doute à la commune de Daillens où le Conseil général a fait les nominations suivantes:

nominations suivantes:

Commission des finances de cinq membres:

Mmes Andrée Comtesse, Isabelle Chevalley-Campliche et Hanny Recordon.

Commission de recours de cinq membres: Mmes
Julia Rolaz-Roulin et Marcelle Lugeon.

Commission de getion de cinq membres: Mmes

Commission de gestion de cinq membres : Mmes Séverin-Chiovini et Berthe Roulin-Vauthey.

Et maintenant, pour tous, pour toutes, au travail, et faites du bon travail qui millite en faveur de la nomination de femmes toujours plus nombreuses aux responsabilités.

Le centre de liaison des associations féminines

des associations féminines

Le Centre de liaison, qui groupe vingt-huit associations féminines vaudoises, a tenu son assemblée de déléguées, le 8 décembre, sous la présidence de Mme Ch. Paschoud, avec Mme Mad. Sillig, comme secrétaire, en présence de Mille R. Gaillard, directrice de l'Ecole secondaire de Villamont, présidente de l'Alliance de sociétes féminines suisses.

L'occupation principale de l'exercice a été l'envoi de 8400 questionnaires à autant de femmes pour connaître leur situation professionnelle, si elles désirent travailler à mi-temps ou à plein temps, si elles constituent une main-d'œuvre disponible; jusqu'ici un millier de questionnaires sont rentrés et leur dépouillement exine beaucoup de temps et de patience. Utile contribution aux études entreprises un peu partout sur le travail à temps partiel, notamment pour les femmes ayant éduqué leur enfants. Une petite commission a rédigé un mement d'instruction civique à l'intention des citoyennes parvenus à leur majorité ou aux étrangères épousant des Suisses, etc.

L'assemblée a fixé au jeudi 10 mars, sauf plus ample informé, la traditionnelle journée des femmes vaudoises, qui serait consacrée à l'Alliance de sociétés féminines suisses, à la pollution des eaux, avec projection d'un film.

S. B.

Protestation des vigneronnes de Lavaux

Le Groupe des vigneronnes de Lavaux, affilié à l'Association des paysannes vaudoises, a adressé, au Conseil fédéral, et plus spécialement à M. Schaffner, chef du Département de l'économie publique, une lettre dans laquelle elles protestent contre la baisse du prix du vin:

A l'instant où le coût de la vie augmente, le vignoble seul se voit imposer une baisse de prix et on est en droit de se demander si le consommateur bénéficiera de cette différence de 26 ct. par litre »

par litre ». La lettre ajoute que la rentabilité du vignoble n'existe plus et que « les mères d'aujourd'hui com-prennent que leurs enfants abandonnent la cul-ture de la vigne ».

Les visiteuses

Elles sont actuellement vingt et une en service Nyon, Morges, Lausanne, Vevey, La Tour-de-eilz, Montreux, Aigle, Payerne, Yverdon, Sainte-

a Nyon, Morges, Lausanne, Vevey, La Tour-de-Peilz, Montreux, Aigle, Payerne, Yverdon, Sainte-Croix.

Ces visiteuses des Unions chrétiennes féminines vaudoises s'occupent des mères célibataires. Que de situations difficiles, que de jeunes femmes an-goissées aux prises avec des problèmes qui les dépassent! Que de joie aussi à pouvoir aider.

On demande encore des visiteuses, spécialement à Orbe et à Renens...

SOLIDARITÉ FÉMININE

Mme Suzanne Amrein-Graf

PHOTO - CINÉ - SOUVENIRS

27, quai des Bergues - Genève

LE COURRIER DE LA RÉDACTION

"Forum & Cocktail"

Nos brèves lignes signalant le Forum et le cocktail de presse organisé au mois de dé-cembre nous ont attiré les foudres de deux correspondantes... et les félicitations d'autres

correspondantes... et les felicitations d'autres féministes tout aussi convaincues!

Il est vrai que ces lignes étaient un peu raides et les critiques exprimées sévères et trop brèves, mais notre correspondante, obligée avec regret de garder l'anonymat pour des raisons valables et honorables, nous assure n'avoir mis aucune intention malveillest du la construit Ell. lante dans son article. Elle a surtout voulu attirer l'attention sur le soin qu'il faut appor-ter à la qualité des manifestations de ce

Nous pensons qu'il est juste que nous pu-bliions les deux lettres reçues, mais nous ne suivons pas l'avis d'une des signataires qui voudrait redonner la plume à l'auteur de l'article en question; cela ne ferait qu'envenimer cette affaire, car nous devrions alors, pour être équitable, faire état d'opinions soutenant les critiques parues.

Sans signature, vous avez fait paraître dans votre dernier numéro un compte-rendu englobant le «forum» et le «cocktail» dont l'un a été pré-paré sous les auspices de l'Association vaudoise des citoyennes et «Contacts» et l'autre par la même association, mais avec l'Alliance de société

féminines suisses.

Tout d'abord, il me semble que ce sont deux choses totalement différentes, qui auraient mérité mieux que les seules critiques de votre correspondante.

ondante. Ensuite, il est franchement décevant qu'un fo-Ensuite, il est franchement gecevant qu'un ro-rum, qui réunissait tout de même quelques per-sonnalités marquantes, en dehors de Mme Schaer, qui a seule trouvé grâce, soit démoil en quelques lignes par quelqu'un qui n'a même pas le cou-rage de mettre au moins ses initiales sous ses remarques désobligeantes et que j'appellerai

remarques désobligeantes et que j'appellerai Mme X.

Je pense aussi que Mme X est bien mal renseinnée ; si elle a rencontré quelque esprit chagrin, elle n'a certainement ni lu d'autres journaux, ni vu les listes qui ont circulé dans la salle et qui se sont couvertes de signatures de personnes disposées à collaborer, parce que le forum leur avait apporté quelque chose.

Je mets donc au défi votre correspondante, par la voie de votre journal, et la prie de bien vouloir nous donner un programme de travail qui, selon elle, serait constructif, « sans généralités banales, sans redites inutiles, sans critiques "ridicueus, » J'attends donc avec impatience ce que peut nous offrir quelqu'un qui sait si bien démolir, mais si peu construire.

J'ose espérer que vous voudrez bien insérer ces quelques lignes dans votre journal et que Mme X relèvera le gant par la même voie.

Veuillez agréer, Madame la rédactrice, l'assurance de ma parfaite considération.

J. Nobs-Guerry

Madame la rédactrice,

Abonnée depuis plusieurs années à «Femmes suisses», J'en ai suivi l'évolution avec intérêt. Notre» journal porte encore en première page, comme un fleuron, la mention: «Fondatrice: Emilie Gourd». C'est précisément en pensant à la lumière qui rayonne encore de ce nom pour les féministes romandes que je me permets de vous faire part de mon étonnement à la lecture, dans votre No. 59 du 18 décembre dernier, du très court compte-rendu des manifestations de propagande féministe organisées à Lausanne les fer et 10 décembre 1965. J'ai assisté au «Forum», et il me semble que ce dernier, à lui seul, etd mérité mieux de la part de «Femmes suisses» que quelques lignes aussi péjoratives qu'agressives.

Que pouvons-nous faire d'autre, si ce n'est taper toujours sur le même clou en essayant de varier l'angle de frappe pour atteindre le plus de personnes possible? Ne croyez-vous pas que c'est ce qu'ent tenté de faire les responsables des deux manifestations si vivement incriminées par vous ? Sans doute, tout n'y était-il pas parfait ; les organisateurs ne le pensent assurément pas eux-mêmes. Mais pour ma part, j'ai trouvé navrant que dans notre propre journal on tire à boulets rouges sur les dies manifestations, alors que les comptes-rendus de la presse en général furent nettement positifs. Pour être utiles, les critiques doivent être constructives.

Veuillez agréer, Madame la rédactrice, l'expres-sion de mes sentiments distingués.

Yvette Mages-Annen

CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combi-naison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES: 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44 34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95

FRIBOURG

Avec le Mouvement pour le suffrage féminin

C'est en décembre qu'a eu lieu, dans la grande salle du Gambrinus, l'assemblée générale du Mouvement cantonal fribourgeois pour le suffrage féminin, présidée avec dynamisme et distinction par M. Paul Torche, conseiller d'Etat. Un grand nombre de personnes y assistait et, constatation réjouissante, la jeunesse y était largement représentée. Nous avons également noté la présence de nombreux représentants des districts ainsi que celles de MM. Lucien Nussbaumer, conseiller comunal, Laurent Butty, préfet de la Sarine, J. Waeber, lieutenant de préfet de la Singine, Gaston Michel, avocat et député, et bien d'autres personnalités encore.

PARTIE ADMINISTRATIVE

M. Torche, président cantonal, après avoir M. Torche, président cantonal, après cooir salué cette nombreuse et sympathique assemblée, présenta M° Odile Roullet, membre du barreau genevois, qui devait nous entretenir, par la suite, de la « situation politique de la femme en Suisse », puis M. André Favarger lut le procès-verbal de la séance de l'an dernier, qui fut applaudi et adopté. Le comité cantonal ayant dû enregistrer la démission de deux membres du comité: MM. Gérard Glasson, ancien président cantonal du Parti radiaeux memores un comue: Mm. Gerata Gias-son, ancien président cantonal du Parti radi-cal, et Louis Magnin, ancien préfet de la Glâne, ce sont leurs successeurs à ces charges qui ont pris leurs places soit : MM. Georges Gremaud et Remi Brodard.

Gremaua et Nem Brodation que le président C'est avec satisfaction que le président mentionne dans son rapport annuel que le suffrage féminin est en marche dans plusieurs régions. En effet, il est en voie de réalisations dans la Principauté du Liechtenstein alors que aans la Principaute du Liecotenstein alors que disserient mouvements, soit au Tessin et à Schafshouse, en discutent ouvertement. Dans notre canton, la demande que nous avions formulée au sujet de l'octroi de vote aux femmes dans les communes — qui le désireient — ne peut être acceptée sans une revision (selon un avis de droit) de la constitution sion (selon un avis de droit) de la constitution cantonale... Il reste donc au Mouvement cantonal deux solutions pour arriver à ce but: obtenir cette revision par voie d'une initiative populaire — et alors il faudrait recueillir 6000 signatures (masculines! — ou par le canal du Grand Conseil. Ce grave problème sera étudié durant Pannée prochaine, mais 1966 étant une année électorale pour le canton de Fribourg il faudra attendre 1967 pour lui trouver une solution. D'autre part, notre mouvement rencontre encore des difficultés dans certains districts où la formation de groupements régionaux exige un travail ardu. groupements régionaux exige un travail ardu. Il faut intéresser les uns et les autres à la vie civique par une information plus poussée, soutenir les « parlements » de jeunes et orgasoutent les «partements» de jeunes et orga-niser des promotions civiques comme cela s'est fait ailleurs. A ce sujet, M. Favarger a conduit une enquête dans vingt et une villes de Suisse, ce qui a permis à M' Gaston Michel, président de la section de Fribourg-ville, de prendre contact avec le Conseil communal qui prenare contact avec le Conseil communa qui va étudier la proposition concrète qui lui a été soumise. Malbeureusement, le Mouvement cantonal ne dispose que de faibles moyens financiers, ainsi que le prouvent les comptes présentés par Mlle Julia Pilloud, trésorière. M. Torche propose la création d'une commission qui sera chargée de rassembles les fonds valers estimes afin que l'on puisse

d'une commission qui sera chargee de rassem-bler les fonds nécessaires afin que l'on puisse intensifier les actions dans le canton. Le rapport présidentiel étant mis en dis-cussion, MM. Butty et Nussbaumer apportent des précisions intéressantes concernant la loi fribourgeoise — très compliquée — en ma-tière d'initiatives et de récolte de signatures.

LA SITUATION POLITIQUE DE LA FEMME EN SUISSE

Après la séance administrative, l'assemblée Apres la seance administrative, l'assemplee entendit une brillante conférence de M° Odile Roullet, avocate à Genève, sur la situation politique de la femme en Suisse. Avant de parler de la situation de la femme suisse, la distinguée conférencière pose le problème de la femme dans le monde... Consciente de ses possibilité et de ses conscients and les des la femme dans le monde... la femme dans le monde... Consciente de ses possibilités et de ses capacités — égales à celles de l'homme — la femme, dès la fin du siècle dernier, aspire à un changement. Ce sont les pays scandinaves qui les premiers, en 1906, accordent à la femme sa promotion. Puis c'est l'Angleterre en 1928, les Etats-Unis en 1933 et la France en 1945 qui lui accordent le droit de vote. La Charte de San Francisco l'inscrit dans son code en 1946 alors qu'en 1948, la Déclaration des droits de l'homme le prescrit aux membres signataires. Avec l'Arabie séoudite, la Jordanie, le Liban et le Yémen, la Suisse est le seul pays d'Eu-

rope où les femmes n'ont pas encore le droit de vote.

Sur la plan suisse, c'est en 1958 que le Conseil fédéral réussit à convaincre les Chambres d'accorder le droit de vote aux femmes mais celui-ci leur fut refusé par le peuple (masculin) le 1er février 1959 lors d'une votation mémorable. Cependant trois cantons romands remportent une victoire et les femmes deviennent des citoyennes à part entière en matière cantonale... quant aux autres elles sont mises au même rang que les fous et les enfants, ce qui n'est guère flatteur! Il faut reconnâtire que sur le vote des femmes il s'est dit une quantité de sottises partout, mais elles ont la vie dure en Suisse!

Cette situation absurde met notre pays dans une position génante au sein de PEurope, nos autorités en sont conscientes, mais comment faire? Le refus persistant des hommes n'a pas toujours des motifs valables... il se pourrait que l'intérêt matériel y joue un vôle! Il serait bon d'examiner toutes les raisons de ces refus. D'autre part, M'e Roullet fait une curieuse constatation au sujet d'un argument souvent employé chez nous disant que le droit de vote, s'il était accordé aux femmes, menacerait la paix du foyer... alors que, sans droit de vote, nous avons le triste privilège d'entregistre le plus de divorces}. Relevant le haut niveau d'instruction des femmes suisses, la conférencière ne peut que s'étonner et trouver pour le moins curieux qu'on les juge indignes de participer aux afjaires publiques. Elle rappelle que déjà Pie XII, puis Jean XXIII, dans l'encyclique « Pacem in terris », ont proclamé que l'entrée de la femme dans la vie publique était une chose bonne en soi et qu'il était juste et raisonnable qu'elle jouisse des mêmes droits politiques que l'homme pour le bien commun de la cité et du pays. M'e Roullet rappelle auxsi l'appel lancé tout récemment par M. Wahlen aux femmes suissess. Il est impensable que les Suissesses soient tenues loin des urries à l'heure où notre pays va devoir prendre des décisions capitales... c'est pourquoi, en guise de conclu

Un nouveau tuteur général Le Conseil communal de Fribourg vient de nom-mer un nouveau tuteur général en la personne de Mile Marie-Françoise Torche, licenciée en droit.

GENEVE

30 janvier

Election complémentaire au Conseil administratif de la Ville de Genève.

Candidats: MM. Claude Ketterer, socia-

liste et Desmeules, vigilant.

Le Conseil de l'Europe et nous

Conférence - Jeudi 3 février, Salle centrale, à 20 h. 30.

a collaboration officielle de la Suisse au Conseil de l'Europe par M. Jacob Bur-ckardt, chef de la Division des Organisa-tions internationales au Département poli-tique fédéral.

Les activités culturelles et scientifiques du Conseil de l'Europe par le professeur Oli-vier Reverdin, conseiller national.

Sous les auspices de l'Union des femmes, Club des femmes de carrières libérales commerciales, de l'Association genevoise s femmes universitaires et du Lyceum-

Séance publique et gratuite.

NEUCHATEL

Le Lyceum-Club organise, le dimanche 23 jan-vier, un concert par le Quatuor Soldan. Au pro-gramme: J.-C. Bach, Mozart, J.-N. David. Le 13 février, concert donné par Juliette Bise, soprano, et Eugen Huber, piano, qui interpréteront des œuvres de Brahms, Ravel, Bartok, de Falla et Britten.